

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 621

Artikel: Vacances...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264587>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{me} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{me} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organes officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs



ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—

ETRANGER... 8.—

Numéro... 0.25

Les abonnements matin et midi, à partir de Juillet, il est

établi à 11 francs et à 6 mois (3 fr.) renouvelable pour la renouvellement de l'année en cours.

ANNONCES

11 cent, le mm.

Large de la colonne : 70 mm.

Réductions pour annuaires et répétés

les abonnements matin et midi, à partir de Juillet, il est

établi à 11 francs et à 6 mois (3 fr.) renouvelable pour la renouvellement de l'année en cours.

A relire avant le 1^{er} août

...La plus noble forme de notre devoir, c'est de veiller de toute notre ferveur sur nos libertés démocratiques, de les pratiquer et de les proclamer, de les défendre et même de souffrir pour elles s'il le faut. Car si la flamme claire de ces libertés cessait de brûler — alors notre pays ne serait plus celui dont nous voulons pourvoir être fières...

Fragment d'un « Message aux femmes suisses » du groupement « La Femme et la Démocratie ».

Vacances...

Comme chaque année, et essentiellement pour des motifs budgétaires, la publication de notre journal est suspendue pendant un mois d'été. Ce numéro-ci est donc le dernier à paraître avant cette interruption qui portera sur tout le mois d'août.

Mais ces vacances financières sont aussi des vacances bien méritées par tous ceux qui travaillent si constamment pour notre journal : rédaction, collaboratrices et collaborateurs, imprimeur, expédition, etc. et auxquels nous souhaitons de tout cœur de belles journées de détente, comme nous en souhaitons à nos lecteurs et lectrices. Nous savons que les temps actuels ont fait disparaître un des éléments essentiels des vacances d'autrefois : l'insouciance ; car il est impossible de se réjouir sans arrière-pensées lorsque l'on a le cœur angoissé et l'âme en deuil de toutes les misères qui pèsent sur notre malheureux monde. Et cependant, comme cette détente est, non seulement nécessaire pour beaucoup, mais encore utile à l'activité professionnelle d'un grand nombre, c'est en répétant le souhait d'autrefois « Bon été... » que nous disons « au revoir, en septembre » à tous nos fidèles amis.

Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

P. S. — Malgré cette suspension d'activité, notre Direction garde ses portes ouvertes pour toute annonce d'abonnement nouveau, toute demande de numéros spéciaux, tout ordre de publicité. Avis à chacun.

A travail égal...

Les féministes protestent très vivement, et avec combien de raison ! contre la différence selon le sexe dans les soldes payées aux conducteurs d'ambulances militaires. Hommes et femmes accomplissent le même service, dans les mêmes conditions de hâble, et au milieu des mêmes difficultés, la durée de leur travail étant également de 84 heures par semaine. Or, les hommes touchent une somme de 74 sh. et les femmes... de 48 sh ! On comprend les protestations qui s'élèvent contre le Ministère de l'Intérieur duquel dépendent ces échelles de traitements.

(*La Vie protestante*)

Collaboration féminine

Dans un exposé fait à Bâle, dernièrement, M. Rinderer, au nom de l'Office de guerre pour l'alimentation, a rendu hommage à la collaboration féminine, en mentionnant l'activité constante des organisations féminines de la ville et de la campagne.

Tout en accomplissant leurs tâches éducatives sociales et ménagères a-t-il dit, les femmes se sont mises à la disposition de l'économie de

Le droit au travail de la femme mariée et le statut de la femme

Résolutions adressées aux gouvernements des pays alliés se trouvant à Londres par les grandes organisations féminines internationales.

1. Considérant que le droit au travail rémunéré est un des droits essentiels de la personnalité humaine, et considérant par conséquent que le chômage avec toutes ses conséquences physiques, sociales, économiques et morales est un mal aussi sérieux pour la femme que pour l'homme,

Le Comité de Liaison des organisations féminines internationales demande à tous les gouvernements de prendre dès maintenant comme dans les plans pour l'après-guerre les mesures nécessaires pour que le droit au travail normalement rétribué et le droit d'user de toutes les possibilités de préparation professionnelle et d'avancement ne soit dénié à personne pour cause de sexe ou de mariage.

2. Nous, organisations internationales sous-signées et coopérant par l'intermédiaire du Comité de Liaison, considérons que le moment est venu d'exprimer brièvement les voix quant au futur statut de la femme qui sont communes aux femmes de nombreux pays, mais dont certaines ne peuvent faire entendre librement leur voix.

Lorsqu'en 1937, la Société des Nations institua un Comité d'Experts pour étudier la question du statut de la femme, elle répondait ainsi à la demande de nombreux cercles féminins, qui estimaient que la situation de la femme dans la collectivité était une question d'importance fondamentale. Or, une fois encore la guerre fournit l'occasion à toutes les communautés de reconnaître à nouveau le

rôle vital actuellement tenu par la femme, car même dans les pays où elle est théoriquement traitée comme appartenant à une classe en dehors de l'Etat et dont les intérêts sont purement domestiques, on reconnaît dans la pratique qu'elle est indispensable dans des sphères autrement étendues.

Nous réalisons pleinement qu'il est impossible de prévoir quelles seront les conditions de vie de l'après-guerre pour tous ceux qui sont actuellement entraînés dans la tourmente des hostilités, mais quelles que puissent être ces conditions, nous désirons établir clairement que nous n'avons en aucune manière modifié notre conviction que l'égalité du statut entre l'homme et la femme constitue un élément essentiel, dont il est à tenir compte si l'on veut que ces conditions de vie d'après-guerre donnent satisfaction à la communauté. Car notre tâche à nous, femmes et citoyennes, est de travailler pour obtenir l'égalité.

(Signé): CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES; ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE ET L'ACTION CIVIQUE ET POLITIQUE DES FEMMES; ALLIANCE UNIVERSELLE DES UNIONS CHRÉTIENNES DE JEUNES FILLES; LIGUE INTERNATIONALE DE FEMMES POUR LA PAIX ET LA LIBERTÉ; FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES UNIVERSITAIRES; UNION MONDIALE DE LA FEMME POUR LA CONCORDE INTERNATIONALE; UNION MONDIALE DE LA FEMME POUR LA TEMPÉRANCE; ALLIANCE SOCIALE ET POLITIQUE DE STE-JEANNE; FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES MAGISTRATS ET MEMBRES DE PROFESSIONS JURIDIQUES; FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES DANS LES PROFESSIONS ET LES CARRIÈRES LIBÉRALES; GUILDE INTERNATIONALE DES FEMMES COOPÉRATRICES.

Une assemblée de femmes pasteurs

L'Association suisse des femmes pasteurs a tenu son assemblée annuelle à Oberipp (Berne), sous la présidence de M^{me} Rosa Gutknecht, pasteur au Grossmünster de Zurich. L'ordre du jour comportait, entre autres, une étude et un entretien sur la question : *Nos Eglises et paroisses suisses dans la tourmente actuelle*. Il a été insisté sur la nécessité de préparer et d'armer les paroisses en vue de détresses semblables à celles qui oppriment diverses Eglises dans le monde, mais de travailler surtout à créer des communautés vivantes, aussi bien pour les temps normaux que pour les difficultés éventuelles.

M^{me} Lydia von Auw (Saint-Loup) représentait les théologiques romandes.

(*La Vie protestante*)

Collaboration féminine

Dans un exposé fait à Bâle, dernièrement, M. Rinderer, au nom de l'Office de guerre pour l'alimentation, a rendu hommage à la collaboration féminine, en mentionnant l'activité constante des organisations féminines de la ville et de la campagne.

Tout en accomplissant leurs tâches éducatives sociales et ménagères a-t-il dit, les femmes se sont mises à la disposition de l'économie de

guerre. Elles sont représentées dans les administrations, dans les commissions fédérales et cantonales, dans les offices fiduciaires des fruits et des légumes. Elles contribuent à la solution pratique de questions importantes relatives aux cultures, à la fixation des prix, à l'utilisation des excédents, à la mise en conserve, au séchage des fruits et des légumes. De plus, elles font un grand travail de propagande par la parole et par la plume, par des cours et par un service de presse approprié. Sans la collaboration de nos femmes, on ne pourrait songer à tenir au milieu des difficultés économiques qui sont les nôtres. Toute la population leur est reconnaissante et leur dit : merci...

De son côté, lors d'une séance d'orientation sur l'activité de la Chambre pénale des Mineurs dans le canton de Vaud, M. A. Vodoz, chef du département de Justice et Police, a relevé que les craintes que d'aucuns émirent au sujet de la collaboration de femmes à l'administration de la justice n'étaient nullement fondées ; les juges féminins (M^{me} de Rham-Chavannes et M^{me} Jeanne Paschoud, à Lausanne) de la Chambre pénale des

mineurs acquittent à la satisfaction de la famille qui forme le conseil épuratoire. La *Notice* est palpitante de vie, disent les contemporains.

C'est pas une biographie comme nous les entendons aujourd'hui, où rien n'est laissé dans l'ombre, où tout s'étale au grand jour, souvent pêle-mêle et sur le même plan. La *Notice* sur le caractère et les écrits de Madame de Staél, est un portrait, surtout un portrait moral. Ce morceau est capital, il mérite d'être lu et relu, il est riche de pensées. C'est un réservoir d'idées, disait M^{me} Rilliet-Huber. Pour M^{me} Necker la vie de M^{me} de Staél, c'est l'étude de notre nature faite en grand, et nous trouvons dans les pages qu'elle lui consacre la plupart des idées qui seront reprises et développées dans l'*Education progressive*.

Nous n'avons pas à évoquer ici la carrière littéraire de M^{me} de Staél, mais seulement ses rapports avec Genève et ses amitiés genevoises dont les plus chères étaient Albertine Necker de Saussure et M^{me} Rilliet-Huber l'amie de toujours.

On a beaucoup dit que M^{me} de Staél n'aimait pas Genève. Certes elle l'a dit elle-même. Que ne peut-on faire dire à une personne qui a tant parlé et tant écrit ? Mais avouons-le, (il le faut bien) ce qu'elle n'aimait pas à Genève, c'était les Genevoises ! On comprend pourquoi. Plusieurs étaient plus instruites qu'elle-même, et puis elles avaient trop d'esprit, et cet esprit n'était pas toujours bienveillant à son égard. Pensons à Rosalie de Constant qui avait quelques bonnes raisons



Cliché Mouvement Féministe

Albertine de Saussure avant son mariage

voyant Albertine à Lausanne auprès de son père en 1792. L'illustre savant chassé de Genève par la révolution est vieilli prématûrement. Madame de Staél comprend cette douleur mieux que personne, et l'amour filial qui est en elle toujours vibrant la jette dans les bras de sa cousine, dont elle devine toute la détresse. C'est ce sentiment passionné et plein d'admiration que chacune portait à son père qui rapprochait plus que tout autre chose les deux cousines.

C'était en 1784, l'entrevue redoutée et redoutable fut l'occasion chez les de Saussure de bien des hésitations au sujet de la toilette que devrait porter Albertine. Finalement on décide qu'elle mettra sa robe citron ! Les deux jeunes filles qui avaient 18 ans s'examinaient sans grande bienveillance. Mais la vie ne tarda pas à les rapprocher.

C'est Madame de Staél qui, la première, s'est attachée à sa cousine. Son cœur s'est ému en

¹ Voir les deux précédents Nos du Mouvement.